

CINQUANTENAIRE DE LA CROIX DE GUERRE

Valeur : 0,40 F

Couleurs : bistre, vert, rouge

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par BETEMPS

Format vertical 22 × 36
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 22 mai 1965 à PARIS (Hôtel National des Invalides, Hall Joffre, entrée cour d'honneur) ;

générale, le 24 mai 1965 dans les autres bureaux.

Septembre 1914. La victoire de la Marne, en même temps qu'elle permet à nos armées de rétablir une situation compromise à la fin du mois précédent, met pratiquement un terme à quelque six semaines de guerre de mouvement sur le front français. Avec la venue des brumes et pluies d'automne, les adversaires s'emploient à consolider leurs positions : c'est le début de la guerre des tranchées, peu spectaculaire certes mais terriblement meurtrière et qui va exiger des combattants des prodiges de résistance physique, de courage et d'abnégation. Même si attaques ou contre-attaques n'apportent souvent que peu de modifications à la carte du front, ces opérations s'accompagnent toujours de faits héroïques qui méritent d'être honorés.

A cet effet, en France, l'écrivain Maurice Barrès mène dans le journal *l'Écho de Paris* une vibrante campagne en faveur de la création « d'une médaille de bronze pour que le chef puisse décorer ses plus braves soldats sur le champ de bataille, après chaque affaire ».

Cette campagne aboutit au printemps de 1915 : le 8 avril, une loi institue la Croix de guerre, décoration destinée à récompenser un acte de bravoure ou de dévouement, accompli dans la zone des combats et d'une importance telle qu'il vaille à son auteur une citation particulière.

Conformément au souhait de Barrès, c'est une croix de bronze, à quatre branches, soutenue par deux épées en sautoir et qui porte, d'un côté l'inscription « République Française », de l'autre les dates

de la Grande Guerre. Elle est reliée par un anneau de suspension — la bélière — à un ruban vert comportant un liséré rouge sur chaque bord et partagé verticalement par cinq bandes, également rouges, ayant chacune 1,5 mm de large.

Ce ruban peut être orné d'insignes divers selon que la citation ayant motivé la remise de la Croix est à l'ordre de l'armée (palme de bronze), du corps d'armée (étoile de vermeil), de la division (étoile d'argent), de la brigade ou du régiment (étoile de bronze).

Entre le printemps de 1915 et ce merveilleux 11 novembre 1918 où le clairon de l'Armistice annonçait en réalité la Victoire, ceux qui étaient devenus les « Poilus » avaient eu tant d'occasions de faire preuve d'héroïsme que deux millions d'entre eux s'étaient vu décerner la Croix de guerre.

Par exception à la règle, une telle profusion, loin de diminuer l'importance de la décoration, allait au contraire lui conférer la valeur de symbole du courage militaire; c'est ainsi qu'avec des dates et des couleurs de ruban différentes ont été créées par la suite : la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures (T.O.E.) décernée à partir de 1921 sur les champs de bataille du Levant, d'Afrique et d'Extrême-Orient; la Croix de guerre 1939-1945, héritière directe de son ainée du premier conflit mondial et, comme elle, marquant la volonté de la Patrie de rendre hommage à ceux de ses fils qui n'hésitaient pas à sacrifier leur vie pour la protéger.

